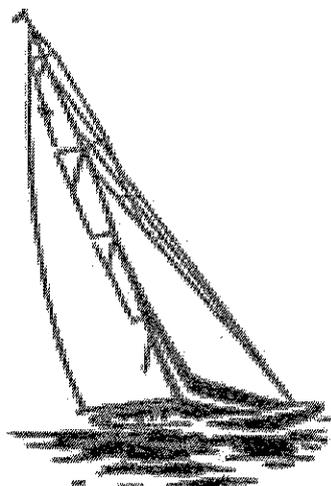


# COMMUNE DE PORT-BAIL

## ANNEE 2018 – N° 3

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 22 MAI 2018 A 20 h 30



L'an deux mil dix-huit le mardi 22 mai à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CHOLOT Guy (Maire).

**PRESENTS :** MM. CHOLOT Guy (Maire), LAIDET Serge, Mme DESPROGES Raymonde, M. De SMET René (Adjoints), M<sup>elle</sup> LETELLIER Fabienne (conseillère déléguée), Mme PERREE Christine, M<sup>elle</sup> HENRY Sarah, MM. GOSELIN Jean-Paul, ROUALLE Maurice, MEUNIER Christophe.

**ABSENTS EXCUSES :** M. LETANG Jacques donne pouvoir à M. ROUALLE Maurice, M. HAMEL Armand donne pouvoir à M<sup>elle</sup> HENRY Sarah

**ABSENTS :** MM. PILLET Denis, MATELOT Claude, Mme LELION Elodie

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. MEUNIER Christophe

**Date de convocation**  
16 mai 2018

**Date d'affichage**  
25 mai 2018

**Nombre de membres :**  
en exercice : 15

présents : 10

votants : 12



Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance.

Le compte rendu de la séance précédente du 27 mars 2018 est lu et approuvé à l'unanimité après ajout d'une phrase à la demande de Monsieur Jean-Paul GOSELIN.

#### N° 35-2018 – AUTORISATION DE SIGNER UN AVENANT DE TRAVAUX DE PEINTURE AVEC LE VVF

Toutes explications entendues,

Le Conseil Municipal, décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** de signer un avenant avec le VVF pour des travaux de peinture estimés à 6 771,75 € HT
- **donne délégation** à M. le Maire pour rédiger et signer tous documents nécessaires à la concrétisation de cette décision.

#### N° 36-2018 – AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LA COMMUNE DE DENNEVILLE AUX FINS DE REMBOURSEMENTS DE TRAVAUX REALISES PAR LA COMMUNE

Toutes explications entendues,

Le Conseil Municipal, décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **de conclure** un avenant de prestations de services avec la commune de Denneville aux fins de remboursement à la commune de Port-Bail, de travaux de peinture de voirie.
- **donne délégation** à M. le Maire pour rédiger et signer tous documents nécessaires à la concrétisation de cette décision et à percevoir ce remboursement.

**N° 37-2018 – SUBVENTION DETR AU TITRE DE LA PROGRAMMATION COMPLEMENTAIRE POUR LA CONSTRUCTION DU FUTUR GYMNASE**

Sur sollicitation récente des services de l'Etat,

Sur la base des textes de l'année 2017 toujours en vigueur,

Après avoir étudié les différents axes d'aides et les avoir croisés avec les projets municipaux à venir à court terme,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **propose et accepte** d'inscrire le projet suivant pour la DETR 2018 :
  - catégorie 3 équipements publics 1) **construction d'une nouvelle salle de sports/gymnase** (aide de 30 % plafond fixé à 80 000 €) => aide demandée de 80 000 € minimum sur la base de l'étude de faisabilité Atecom Pro mai 2016 en retenant la variante bardage à 1 720 000 € HT de travaux et 172 000 € HT d'honoraires divers
- **donne délégation** à M. le Maire pour préciser ces demandes d'aides d'un point de vue financier, inscrire les dépenses, prévoir les recettes, rédiger les dossiers de demande de subvention, les signer et les présenter aux services de l'Etat

Monsieur le Maire précise qu'il doit rencontrer les services de la Sous-Préfecture sur ce point.

**N° 38-2018 – VALORISATION DES TRAVAUX EN REGIE**

Le Conseil Municipal doit donner son avis sur la valorisation de travaux en régie dès que le montant dépasse une certaine somme.

Pour l'année 2018, les coûts moyens horaires par mission sont les suivants :

- Etudes et maîtrise	30 €
- Agents du centre technique municipal	22 €
- Agents du service espaces verts	21 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité :

- **approuvent** la valorisation des travaux en régie
- **donnent délégation** à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à la concrétisation de cette décision.

### **N° 39-2018 – DEMANDE DE SUBVENTION ŒUVRE NATIONALE DU BLEUET DE FRANCE**

Un courrier reçu de la Préfecture le 3 avril écoulé, nous informe qu'il est possible d'attribuer une subvention à l'association de l'œuvre Nationale du Bleuét de France.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** de ne pas donner de suite favorable à cette demande de subvention.

### **N° 40-2018 – FONDS D'AIDE AUX JEUNES 2018**

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, **accepte** de participer au fonds d'aide aux jeunes qui permet de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des 18 à 25 ans.

Au titre de l'année 2018, la contribution est fixée à 0,23 €/habitant (pour 1 643 habitants), soit la somme de 377,89 €.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2018, article 6554.

### **N° 41-2018 – TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2018-2019**

Depuis 2006, les prix des repas de la restauration scolaire sont librement fixés par les collectivités.

Considérant que pour 2017-2018, dans le cadre de la fusion des écoles, il y a eu 2 classes de maternelle et 3 classes de primaire,

Considérant que les tarifs n'ont pas augmenté depuis 2015,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité, **fixent** les tarifs de restauration scolaire 2018-2019 comme suit :

- forfait mensuel (4 repas semaine)	54,70 €
- forfait mensuel (2 repas semaine)	27,50 €
- repas occasionnel	4,10 €

(5 repas maximum par mois et dans la limite des places disponibles).

**Tarifs PAI** (1/2 tarifs référencés ci-dessus) dans le cas unique où les parents amènent le repas des enfants, donc :

- forfait mensuel (4 repas semaine)	27,35 €
- forfait mensuel (2 repas semaine)	13,75 €
- repas occasionnel	2,05 €

### **N° 42-2018 – INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE SAINT MARTIN POUR 2018**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité, **accordent** une indemnité de 120,97 € (revalorisée sur la base du point d'indice) par an pour le gardiennage de l'église au titre de l'année 2018, pour un gardien ne résidant pas dans la commune où se trouve l'édifice du culte. Cette somme sera versée à la paroisse Notre-Dame des Isles à Barneville-Carteret.

**N° 43-2018 - PARTICIPATION POUR SCOLARISATION DES ELEVES RESIDENTS HORS COMMUNE 2016-2017**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que l'école communale accueille des enfants dont les parents résident dans les communes voisines.

Ces accueils rendus possibles par les lois de décentralisation et le code de l'éducation étaient effectués jusqu'en 2006 dans le cadre d'un accord tacite entre les maires de communes concernées.

Compte tenu des effectifs actuels des écoles communales, du nombre d'élèves dont les parents sollicitent la scolarisation à Port-Bail mais également du coût que représentent ces accueils pour le budget de la commune, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'appliquer les dispositions de l'article L. 212-8 du code de l'éducation qui stipule que :

« Lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent les élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence. Pour le calcul de la contribution de la commune de résidence, il est tenu compte des ressources de cette commune, du nombre d'élèves de cette commune scolarisés dans la commune d'accueil et du coût moyen par élève calculé sur la base des dépenses de l'ensemble des écoles publiques de la commune d'accueil.

Les dépenses à prendre en compte à ce titre sont les charges de fonctionnement, à l'exclusion de celles relatives aux activités périscolaires ».

A ce titre, et au regard des dépenses réalisées, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer à 828,34 € le montant du coût des frais de scolarisation qui sera réclamé aux communes pour l'année scolaire 2016/2017.

Les effectifs ont été confirmés par l'école publique de Port-Bail :

- Saint Lo d'Ourville	21
- Saint Georges de la Rivière	3
- Le Mesnil	9
- Fierville les Mines	2
- Canville la Rocque	8
- Saint Maurice en Cotentin	1
- Saint Pierre d'Arthéglise	2
<b>Total :</b>	<b>46</b>

Avant d'en délibérer, Monsieur le Maire indique que la réciprocité est inscrite dans l'article L. 212-8 du code de l'éducation pour les enfants scolarisés hors école communale et dont les parents habitent la commune sous réserve de l'accord de Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité, **décident** de fixer à 828,34 € le montant du coût des frais de scolarisation qui sera réclamé aux communes pour l'année scolaire 2016/2017.

#### **N° 44-2018 – ADMISSIONS EN NON VALEUR**

Le Conseil Municipal, par délibérations des 4 août 2015 et 12 septembre 2017, a décidé de ne pas admettre en non valeur une créance concernant des cantines pour un montant de 488,20 €

Le Trésor Public nous demande une nouvelle fois de proposer au Conseil Municipal d'admettre en non valeur cette même somme, suite à combinaisons infructueuses d'actes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, (abstention de M. Gosselin Jean-Paul) :

- **décide** de maintenir ses décisions de 2015 et 2017 de ne pas admettre en non valeur cette somme à l'encontre de Madame M.A.

#### **N° 45-2018 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE DE L'ANCIENNE ECOLE MATERNELLE POUR L'APE**

L'école maternelle ayant fusionné avec la primaire à la rentrée 2017, ces bâtiments sont désormais inoccupés.

L'association des parents d'élèves demande s'il serait possible de leur mettre à disposition une salle de l'ancienne école maternelle située sur le côté longitudinal.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décident** d'approuver cette mise à disposition
- **donnent délégation** à Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires à la concrétisation de cette décision.

#### **N° 46-2018 – SALLE DE MOTRICITE : CONVENTION AVEC PLUSIEURS PRESTATAIRES**

Vu, la demande de Mme CAMU et M. FONTAINE, kinésithérapeutes, pour occuper l'ancienne salle de motricité de l'école maternelle afin d'y dispenser une école du dos,

Vu, la non-occupation de ces bâtiments depuis la rentrée 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le projet de convention portant mise à disposition de l'ancienne salle de motricité, tout en précisant que cette salle est également occupée le lundi matin par BB sport
- **donne délégation** à Monsieur le Maire pour formaliser la rédaction de cette convention

Les frais d'eau et d'électricité seront en sus.

#### **N° 47-2018 – CREATION D'UN EMPLOI TECHNIQUE POLYVALENT AUX SERVICES TECHNIQUES**

Considérant une surcharge de travail, il paraît nécessaire de faire appel à un emploi technique polyvalent en renfort pour les services techniques.

Je vous propose donc de créer le poste.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** de créer un emploi à temps complet du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2018 renouvelable jusqu'à 6 mois au total
- **donne délégation** à Monsieur le Maire pour rédiger et signer tous documents nécessaires à la concrétisation de cette décision.

#### **N° 48-2018 – MANCHE NUMERIQUE – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES : DESIGNATION D'UN DELEGUE LOCAL**

Par mail reçu le 3 avril 2018, Manche Numérique nous informe de la nécessité de désigner un délégué local à la protection des données (DPD), pour chaque collectivité adhérente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **désigne** M. GOSSELIN Jean-Paul, conseiller municipal, délégué local à la protection des données.

#### **DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

Les cessions suivantes ne sont pas préemptées :

DELEUZE Evelyne	AB 40 et 333	rue Roze	M. et Mme LECONTE Christian
PAQUET François	AD 273-275	rue des Ecrehou	
FEREY Daniel	K 1	route de Barneville	M. BLEICHER Xavier

#### **REMERCIEMENTS**

- Ecole Henri Vally pour subvention à la coopérative scolaire
- Retour des vétérans
- Club des aînés
- Association pour le Registre des Cancers de la Manche
- Réveil de Port-Bail
- La ligue contre le cancer
- ASLAM
- ACPG-CATM-TOE
- USP Sports nautiques

#### **INFORMATIONS**

- Bilan activité opérationnelle du CIS de Port-Bail + projet d'aménagement
- Recrutement d'une entreprise spécialisée dans les fouilles archéologiques sur le site de la future salle de motricité
- Obtention du Pavillon bleu
- CCI-ON – COMMUNE : convention-cadre de partenariat notamment pour valorisation touristique
- Informations du Maire à la chambre régionale des comptes suite aux recommandations émises en 2017
- Projet lotissement Carigny

## QUESTIONS DIVERSES

- Mettre un container dans le secteur de la plage, au niveau du camping d'Alençon
- Clos d'Amont parterre oublié au niveau de chez M. Tortosa
- Marché :
  - o place aux arbres (dommage cela s'abîme)
  - o mauvaises odeurs encore pire que celles place du monument
  - o belle place, félicitations aux services techniques
- remerciements de l'association Port-Bail Pétanque pour l'éclairage sur le terrain
- remerciements à Mme Lechevalier de Astre pour le nettoyage de la poubelle à la plage, ce qui n'était pas de son ressort
- voitures garées sur la piste cyclable (un bus Manéo ce jour)
- bourg accessible à la fibre optique
- remerciements des amis de Saint Siméon pour la subvention et l'acquisition de matériel
- point sur la vente des meubles de l'école

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

**Le prochain conseil est fixé au mardi 26 juin 2018 à 20 h 30**

